

Par délibération n°16-2683 en date du 28 juin 2016 la Ville d'Épernay s'engage dans la révision de son Règlement Local de Publicité.

Cette délibération qui fixe les objectifs et les modalités de concertation de cette procédure est affichée à l'Hôtel de Ville sis 7 bis avenue de Champagne à Épernay pendant la durée d'un mois aux heures et jours d'ouverture. Elle est également téléchargeable ci-joint.

Document(s) :

 [Téléchargez la délibération n°16-2683](#) ^[1]

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/revision-reglement-local-publicite>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/document/article/deliberation_16_2683.pdf